



TOUS LES SPORTS AUTREMENT

SAISON 2019/2020

| n° d'affiliation | | | | | | | | | |
|------------------|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 0 | | | | | | | | | |

AFFILIATION A LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ET A L'UFOLEP

COORDONNEES DU SIEGE SOCIAL

Nom de l'association :

Adresse :

.....N°Siret.....

☎ :Mail :Site :

COORDONNEES DES REPRESENTANTS LEGAUX (AU MINIMUM 3)

Président(e) ou Représentant(e) légal(e)

Nom, prénom :Date de naissance :

Adresse :

☎ : mail :

Trésorier(e) ou Représentant(e) légal(e)

Nom, prénom :Date de naissance :

Adresse :

☎ : mail :

Secrétaire(e) ou Représentant(e) légal(e)

Nom, prénom :Date de naissance :

Adresse :

☎ : mail :

Correspondant(e)

Nom, prénom :Date de naissance :

Adresse :

☎ : mail :

Liste des activités :

.....

.....

Nous vous rappelons que votre Assurance Multirisque Adhérents Association n'est acquise que lorsque cette fiche d'affiliation et votre fiche diagnostic ont été complétées, signées et que vous avez donné votre bon pour accord au devis. Pour les associations ayant des manifestations en début d'année scolaire, merci de prendre contact avec Nadège à la FCOL pour régulariser votre affiliation et votre fiche diagnostic dans les plus brefs délais (05.45.95.28.23).

L'association s'engage-t-elle à vérifier et conserver les certificats médicaux de ses adhérents (minimum 10 ans) ?

Oui Non

(si la case « non » est cochée, la structure devra les transmettre au comité départemental)

Au travers de votre affiliation à l'UFOLEP, votre association est adhérente au CNEA (Conseil National des Employeurs d'Avenir), organisation professionnelle de la branche du sport. L'UFOLEP prend en charge votre cotisation CNEA dans le cadre d'une adhésion groupée.

Si vous ne souhaitez pas en bénéficier,

merci de cocher cette case :



AFFILIATION GLOBALE A L'UFOLEP (Affiliation FCOL comprise) 180,00 €

Chèque à joindre à l'ordre de la FCOL

| Correspondant(e) | Nom - Prénom | Adresse / Code Postal / Ville | Tél. | Courriel |
|------------------|--------------|-------------------------------|------|----------|
| UFOLEP | | | | |

COORDONNEES DES CORRESPONDANT(E)S DE SECTIONS UFOLEP

| Activité ou Section | Nom - Prénom | Adresse / Code Postal / Ville | Tél. | Courriel |
|---------------------|--------------|-------------------------------|------|----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Pour bénéficier de REDUCTIONS SUR LES REDEVANCES SACEM /SACD



des manifestations,
je veux recevoir une attestation

oui non

L'association souhaite recevoir des Bulletins d'Adhésion pour les **NOUVEAUX licenciés UFOLEP (BULLETINS DE LICENCE VIERGES)** :

| | Dirigeant(e) / Officiel(le) non pratiquants | Bulletin d'Adhésion Pratiquant(e) UFOLEP |
|--------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|
| Nombre | | |

*Vous trouverez les tarifs UFOLEP sur une page à part à conserver
(les licences ne sont facturées qu'après leur validation)*

ASSURANCE

L'affiliation à la Ligue de l'Enseignement n'accorde pas de garanties d'assurances. Seules les adhésions de tous les membres, dirigeants et pratiquants (titulaires d'une carte et/ou d'une licence) de l'association octroient les couvertures de la MULTIRISQUE ADHERENTS ASSOCIATION de l'APAC garantissant la responsabilité civile de l'association personne morale, ses risques divers, la responsabilité civile et l'Individuelle Accident de ses adhérents. **Cette couverture doit être validée après régularisation d'une Fiche Diagnostic** qui devra considérer l'ensemble des membres, dirigeants, pratiquants et usagers même temporaires.

En ce qui concerne les activités sportives: toute association est tenue par le Code du Sport (Art. L321-1) de souscrire un contrat d'assurance en Responsabilité Civile pour elle-même et pour ses adhérents, dirigeants et pratiquants. Le contrat qu'a conclu l'Ufolep avec l'APAC procure aux associations (ou sections d'associations) affiliées à l'Ufolep ces garanties obligatoires*.

J'atteste :

- accepter les conditions d'affiliation et avoir pris connaissance du bulletin d'informations et de la notice descriptive d'assurance qui m'ont été remis,
- avoir noté qu'au terme de l'article 3 de cette notice : cette Multirisque est accordée à la condition que la totalité des membres de mon association (ou de la section d'association) soit titulaire d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'enseignement et d'une licence Ufolep le cas échéant,

Seules sont garanties les activités impliquant des personnes titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'Enseignement et d'une licence Ufolep le cas échéant,

Dans le cas contraire (activités ouvertes à des personnes non titulaires d'une carte d'adhérent à la Ligue de l'Enseignement, qu'il s'agisse ou non de membres de l'association ou de sections non affiliées), une souscription complémentaire spécifique est indispensable.

Votre demande d'affiliation sera validée à compter de sa date de réception par la Fédération Départementale.

- avoir noté pour l'organisation d'activités sportives classées en Risques 5 (R5) et 6 (R6) que le bénéfice de ces garanties d'assurances APAC est conditionné au respect des règles et consignes de sécurité édictées dans l'acte d'engagement figurant dans la Fiche Diagnostic.
- avoir noté que les garanties d'assurance prendront effet au plus tôt le jour de réception du dossier d'affiliation par la Délégation départementale APAC. Pour les activités sportives, les licences Ufolep devront avoir été préalablement homologuées.

ATTENTION:

Pour les activités classées en risque 4 (R4), seule une souscription spécifique auprès de l'APAC permet de bénéficier des garanties d'assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accident.

DATE ET SIGNATURE DU OU DE LA
REPRESENTANT(E) LEGAL(E)

*En cas de refus des conditions énoncées, veuillez contacter votre délégation départementale APAC